

# PROCÈS-VERBAL

## DE

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

\*\*\*\*\*

**13 mars 2019**

\*\*\*\*\*

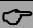
*École primaire publique Brichebay à SENLIS (60300 - Oise)*

\*\*\*\*\*

Le 13 mars 2019, à 15 heures,

Les membres de l'association départementale O.C.C.E. – OISE se sont réunis dans les locaux de l'école primaire publique Brichebay à SENLIS (60300 - Oise), sur la convocation faite par le conseil d'administration. Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté par un pouvoir écrit d'un autre membre.

*Étaient présents :*

	NOM et Prénom	Fonction	Représentant
Adhérents, mandataires ou représentants de la coopérative	RICHERT Sandrine	Enseignante du premier degré et mandataire	École Primaire - Villeneuve sur Verberie
	JOUHAULT Christelle	Enseignante du premier degré et mandataire	École élémentaire du Centre - Chantilly
	WOLF Laure	Enseignante du premier degré et mandataire	Ecole maternelle Anne de Kiev - Senlis
	LUDMANN Véronique	Enseignante du premier degré et mandataire	Groupe scolaire Brichebay - Senlis
	ZARHOUNI Yannick	Enseignante du premier degré et mandataire	Ecole Pompidou B - Compiègne
	HUGOT Fabien	Enseignant du premier degré et mandataire	École Louise Michel - Creil

Membres du conseil d'administration	BOUVIER Laure	Administratrice	AD OCCE – Oise
	BULTIÈS Catherine	Administratrice	AD OCCE – Oise
	BUVRY Sabine	Administratrice	AD OCCE – Oise
	CAIVANO TELLIER Laurence	Administratrice	AD OCCE - Oise
	CHATRIEUX Sylvain	Président	AD OCCE – Oise
	COULON Danièle	Administratrice	AD OCCE – Oise
	LANGLOIS Sébastien	Secrétaire général	AD OCCE – Oise
	MAUDRIN Hélène	Administratrice	AD OCCE – Oise
	MAUVAIS Dominique	Administratrice	AD OCCE – Oise
	PILON Daniel	Trésorier	AD OCCE – Oise
TICOZELLI Jocelyne	Administratrice	AD OCCE – Oise	
Adhérents salariés	PREVOT Amélie	Secrétaire administrative	AD OCCE - Oise

Étaient absents ou excusés :

☞	NOM et Prénom	Fonction	Représentant
Non adhérents	CRÉPIN Jacky	Inspecteur d'académie – Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise	Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise
	Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale	Inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré	DSDEN Oise – Circonscriptions du premier degré
	SOUILLARD Sébastien	Commissaire aux comptes	AUDIT-France
	WATTELAINE Audrey	Chargé d'affaires du secteur public et de l'économie sociale	Caisse d'épargne des Hauts-de-France
	LOISELEUR Pascale	Maire de la Ville de SENLIS	Commune de SENLIS
	BOUVIER Michel	Président	Union départementale des délégués départementaux de l'éducation nationale de l'Oise
	CARON Jean-Luc	Président	AD PEP – Oise
	LE GENDRE HERNANDEZ Josiane	Administratrice nationale, correspondante du CAN	Fédération nationale OCCE
Membre(s) du conseil d'administration	CHAUDET Claire	Trésorière-adjointe	AD OCCE – Oise
	DEBROUWER Huguette	Vice-présidente	AD OCCE – Oise
	MARAZANO Christine	Administratrice	AD OCCE – Oise
Adhérents salariés	CHEVAL Maxence	Enseignant du premier degré détaché – animateur pédagogique et administrateur	AD OCCE - Oise

Pouvoirs :

☞	NOM et Prénom	Fonction	Nombre de pouvoirs :
	BOUVIER Laure	Administratrice	2 155
	BULTIÈS Catherine	Administratrice	787
	BUVRY Sabine	Administratrice	388

Membres du conseil d'administration	CAIVANO TELLIER Laurence	Administratrice	420
	CHATRIEUX Sylvain	Administrateur	2 025
	CHAUDET Claire	Administratrice	313
	CHEVAL Maxence	Administrateur	1 751
	COULON Danièle	Administratrice	534
	DEBROUWER Huguette	Administratrice	1 361
	LANGLOIS Sébastien	Administrateur	945
	MARAZANO Christine	Administratrice	269
	MAUDRIN Hélène	Administratrice	1 075
	MAUVAIS Dominique	Administratrice	1 349
	PILON Daniel	Administrateur	578
TICOZELLI Jocelyne	Administratrice	537	
Mandataires	JOUHAULT Christelle	Mandataire	170
	ZARHOUNI Yannick	Mandataire	128

Monsieur Sylvain CHATRIEUX préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est excusée.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des membres ;
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- Les statuts de l'association ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des membres représentés ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe du siège départemental arrêtés au 31 août 2018 ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'association (siège + C.R.F. / C.R.A. consolidés des coopératives affiliées) arrêtés au 31 août 2018 ;
- Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration ;
- Le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Le projet associatif ;
- Le projet de budget pour l'exercice 2018/2019 ;
- Le projet d'activité pour l'exercice 2019/2020 ;
- Le texte de résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration, le rapport du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège départemental, à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée le 18 janvier 2019 par lettre remise en mains propres est excusée.

Le président donne lecture du rapport moral, puis fait donner lecture du rapport d'activité par le secrétaire général, du rapport financier par le trésorier et du rapport général du commissaire aux comptes.

Sont présentés les projets de budget pour l'exercice 2018/2019 et le projet d'activités pour 2019/2020.

Ces lectures terminées, le président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Il signale que prennent fin les mandats des administrateurs suivants : Mme Laure BOUVIER - Mme Catherine BULTIÈS - Mme Sabine BUVRY - Mme Christine MARAZANO - Mme Dominique MAUVAIS - Mme Laurence CAIVANO-TELLIER - Mme Jocelyne TICOZELLI

Au cours de cette assemblée générale et selon les statuts, 12 postes sont donc à pourvoir.

Mme Laure BOUVIER, Mme Catherine BULTIÈS, Mme Sabine BUVRY, Mme Dominique MAUVAIS, Mme Laurence CAIVANO-TELLIER et Mme Jocelyne TICOZELLI se déclarent porter à nouveau candidats. Madame JOUHAUT Christelle fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve les résolutions suivantes à l'unanimité :

- Première résolution** L'assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2018 faisant apparaître un excédent de **22 339,93 €** - dont **20 472,92 €** pour le siège départemental, affectés au fonds associatif, **et un résultat des coopératives sommées de +29 900,23 €** (comptes rendus financiers agrégés) dans leur report à-nouveau.
- Deuxième résolution** L'assemblée approuve les termes du rapport financier du trésorier et de la trésorière adjointe sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2018.
- Troisième résolution** L'assemblée approuve le rapport d'activité du secrétaire général à l'exercice clos le 31 août 2018.
- Quatrième résolution** L'assemblée approuve le renouvellement et l'élection des administrateurs suivants : Mme Laure BOUVIER, Mme Catherine BULTIÈS, Mme Sabine BUVRY, Mme Dominique MAUVAIS, Mme Laurence CAIVANO-TELLIER et Mme Jocelyne TICOZELLI.  
Madame JOUHAUT Christelle fait acte de candidature. L'assemblée approuve son élection.
- Cinquième résolution** L'assemblée approuve les termes du projet de budget pour l'exercice 2018 – 2019.
- Sixième résolution** L'assemblée approuve les termes du projet associatif et du projet d'activité pour l'exercice 2019 – 2020.
- Septième résolution** L'assemblée approuve la proposition de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 2018 – 2019 à **1,75 €** par coopérateur. (1 abstention).
- Huitième résolution** L'assemblée approuve la proposition de fixer la date limite de retour des documents statutaires (C.R.F. / C.R.A. de l'exercice clos et bulletin d'adhésion du nouvel exercice) au **30 septembre de l'année scolaire en cours**. Toute coopérative n'ayant pas respecté cette limite recevra une lettre recommandée avec accusé de réception lui rappelant ses engagements avec copie à l'inspection de l'éducation nationale. Sans réponse dans les quinze jours ouvrables, le compte de la coopérative sera fermé. Les frais du traitement et d'envoi seront prélevés sur le compte bancaire de la coopérative concernée. 1 abstention.
- Neuvième résolution** L'assemblée approuve la proposition suivante : *« Tout C.R.F. arrivant au siège devra comporter la signature des membres de la commission de contrôle des comptes, dont un membre au moins est un parent d'élève ou un membre du conseil d'école non enseignant. »*
- Dixième résolution** L'assemblée approuve les propositions suivantes :  
*« Toutes les coopératives ayant eu un découvert bancaire seront contrôlées. »*  
*« Les coopératives n'ayant pas retourné leur C.R.F. dans les délais seront contrôlées. Une rencontre sera provoquée entre les membres du C.A. et les mandataires au sein d'une circonscription avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale dans un but de formation et de bonne résolution. »*  
*« Les coopératives tirées au sort seront contrôlées entre le 1er septembre et le 31 octobre 2019 sur l'exercice 2018 – 2019. »*

CIRCONSCRIPTION	ADRESSE DE LA COOPERATIVE	
AIS	094	COLLEGE JULES MICHELET - 60000 BEAUVAIS
AUNEUIL	840	COLLEGE LES FONTAINETTES - 60650 ST AUBIN EN BRAY
BEAUVAIS- NORD	789	EPP HAYDER - 60510 ROCHY CONDE
BEAUVAIS- SUD	069	EPP A. ET M. LAUNAY- 60000 BEAUVAIS
BEAUVAIS- MAT.	099	EMP PAUL BERT – 60000 BEAUVAIS
CLERMONT	250	EPP DE LA GARE – 60600 CLERMONT
COMPIEGNE	279	EMP CHARLES FAROUX - 60200COMPIEGNE
CREIL	991	EPP DANIELLE MITTERRAND – 60100 CREIL
CREPY-EN-VALOIS	669	EPP CLAUDE LAMERAND – 60890 NEUFCHELLES
GOUVIEUX	838	EPP HEDERICOURT – 60480 ST ANDRE FARIVILLERS
GRANDVILLIERS	414	EPP LOUIS BLERIOT- FORMERIE
MARGNY-LES-COMPIEGNE	243	EPP LE MONT GANELAN – 60280 CLAIROIX
MERU	653	EPP LA VALLEE AUX CERFS – 60570 MORTEFONTAINE EN THELLE
NOGENT-SUR-OISE	636	EPP PAUL LANGEVIN – 60160 MONTATAIRE
NOYON	562	EPP DE LIBERMONT – 60640 LIBERMONT
PONT-STE-MAXENCE	749	EMP PAUL VERLAINE – 60700 PONT STE MAXENCE
ST-JUST-EN-CHAUSSEE	852	EPP V.HAUY 60130 ST JUST EN CHAUSSEE
SENLIS	300	EPP DES BRUYERES – 60680 COYE LA FORET

.../...

**Dixième résolution  
(suite)**

« À chaque fin d'exercice, la caisse sera déposée sur le compte courant de la coopérative. Un solde inférieur ou égal à 51 € est toléré. »

« Pour toute déclaration de sinistre relatif à un vol / une perte de tout ou partie de la caisse, le mandataire devra justifier la constitution du montant du vol / la perte du montant. »

« Les frais (bancaires, postaux et de déplacement) inhérents au suivi des coopératives dont l'inconséquence de gestion est caractérisée seront prélevés sur le compte de la coopérative ».

**Onzième résolution**

L'assemblée approuve la proposition de laisser le conseil d'administration fixer le lieu et la date de l'assemblée générale ordinaire 2020 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport moral, rapport d'activité et rapport financier du conseil d'administration sur les comptes de l'association au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 ;
- rapport général et communications du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 ;
- rapport des vérificateurs aux comptes de l'exercice clos le 31 août 2019 ;
- approbation de ces comptes ;
- quitus aux administrateurs ;
- renouvellement des mandats des administrateurs ou désignation de nouveaux administrateurs ;
- budget de l'exercice 2019 – 2020 ;
- projet associatif et projet d'activité de l'exercice 2020 – 2021 ;
- fixation du montant de la cotisation pour 2020 – 2021 ;
- questions diverses.

Est proposée comme prochain lieu de réunion de l'assemblée générale ordinaire l'école élémentaire publique Paul Cézanne de CHANTILLY en hiver 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance à 17 heures.



Fait à Beauvais, le 13 mars 2019

Le président,

Le secrétaire général,

Sylvain CHATRIEUX

Sébastien LANGLOIS